

ENQUETE RECRUTEMENT
 ETUDIANT PROMOTION 2024-2026
 Février 2025
 Ghislaine ROUBY Présidente CEEIADE
 Bureau CEEIADE

Le CEEIADE a réalisé son enquête concernant la sélection de 2024 et la rentrée universitaire 2024-2026. Elle s'est déroulée du 2 octobre au 5 novembre 2024. Les 29 écoles membres du CEEIADE ont répondu à l'enquête.

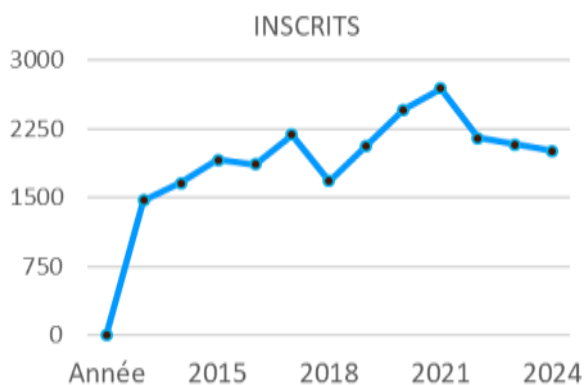
Le nombre total de places agréées pour la rentrée universitaire de 2024 est de 768 étudiants.

Les candidats ayant bénéficié d'un report du concours 2023 (*article 13 Arrêté du 23 juillet 2012 relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'infirmier anesthésiste*) sont 180 dont 136 sont entrés en formation soit 44 candidats qui ont renoncé à leur report.

La première interrogation est pourquoi ces personnes n'ont pas validé leur rentrée en formation ? Problème de financement, projet personnel, changement d'orientation professionnelle ?

Le nombre de places ouvertes au concours 2024 est de 588 soit 76,56% de l'agrément région des écoles.

Sur l'ensemble des écoles, 2009 candidats se sont inscrits aux épreuves de sélection soit une diminution de 3,30% par rapport à 2023. Le graphique 1 (ci-dessous) représente l'évolution des inscriptions depuis la mise en place du MASTER. On observe une diminution des inscriptions post crise COVID, revenant à des valeurs antérieures. Est-ce une défection pour la spécialité ?



Graphique 1 : Nombre des inscriptions depuis 2012

Sur les **1185 candidats** admissibles, **48%** sont reçus sur liste principale, **26%** sur liste complémentaire, **22%** échouent et **4%** ne se présentent pas aux épreuves orales.

Pour la promotion 2024-2026 nous recensons **676 étudiants** pour les 768 places agréées, sur les écoles répondant à l'enquête (29/29) soit un taux de remplissage national de **88%**.

Peuvent être admis en formation en sus du nombre d'étudiants agréés des étudiants étrangers (*article 7 de l'Arrêté du 23 juillet 2012 relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'infirmier anesthésiste/ cf. Préconisation CEEIADE - ressources*).

Pour cette rentrée universitaire, **3 étudiants étrangers sur 15 dossiers traités** ont intégré 2 écoles d'infirmiers anesthésistes.

Depuis la mise en place du nouveau référentiel de 2012 délivrant un grade « Master », peuvent être admis en formation dans la limite de 5% de la capacité d'accueil de l'école, des candidats dispensés des épreuves d'admission. Il s'agit de titulaires du diplôme de sage-femme, des étudiants ayant validé la troisième année du deuxième cycle des études médicales et de titulaire d'un D.E. infirmier et d'un diplôme reconnu au grade master.

Pour cette promotion (2024-2026) **5 candidats sur 15 dossiers** ont été retenus dont **2** sont effectivement entrés en formation.

En lien avec les reports et les désistements enregistrés à l'entrée en formation, le constat est le suivant :

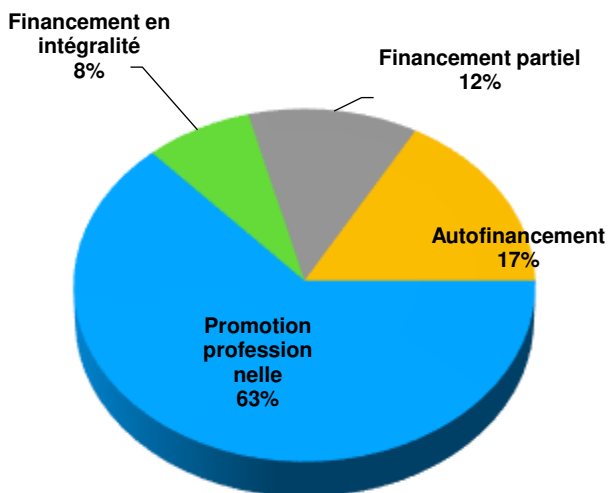
Les reports sont au nombre de 178 et répondent à l'article 13 de l'arrêté relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste : report pour congé maternité ou adoption (8), garde enfant de moins de 4 ans (2), maladie ou accident (2), refus de demande de congé formation (2) mais surtout pour **refus de prise en charge par la formation professionnelle** ou promotion sociale (165) ce qui représente **92,65%** des reports.

Concernant **les désistements** nous observons toujours une augmentation dont la raison est l'entrée dans une autre école.

L'enquête permet de recenser le type de **financements** mobilisés par les étudiants entrés en formation.

Depuis ces dernières années, nous sommes face à des types de prise en charge financière multimodales reflétant des disparités importantes entre les régions.

Cette année nous nous sommes attachés à recenser 4 modalités de financements : financement promotion professionnelle (ANFH) financement en intégralité par d'autres moyens, financement partiel et autofinancement.



Graphique 2 : types de financement de la formation de la promotion 2024 - 2026

Les précisions apportées sur les **financements** en intégralité autre que la promotion professionnelle, nous montre la multitude de dispositif mis en place pour cofinancer la formation et le coût de la vie (OPCO, France travail, allocation région, CPF...). Concernant le financement partiel nous retrouvons France Travail, CPF, financement par l'employeur d'une année de formation sur les 2 requises.

Deux éléments forts observés : le désengagement des régions dans la prise en charge des financements des étudiants infirmiers anesthésistes ainsi que la non mobilisation d'OPCO.

Depuis plusieurs années nous observons aussi l'évolution des étudiants durant leur formation en suivant les redoublements et les arrêts de formation.

Pour les **redoublements** on dénombre, 3 étudiants en semestre 1 ; 5 en semestre 2 et 1 en semestre 4.

Concernant les **arrêts de formation** on dénombre : **9 arrêts définitifs** en semestre 1 ; **1** en semestre 2 et **4** en semestre 4.

En conclusion, pour la promotion 2024-2026, le taux de remplissage des écoles d'infirmiers anesthésistes représente 88% des places agréées confirmant une baisse du taux de remplissage des écoles IADE. Le taux des reports (92,65%) est toujours motivé par un refus de prise en charge financière de la formation, taux qui ne cesse d'augmenter.

Les prises en charge financières sont supportées par les promotions professionnelles pour 63% des étudiants (ANFH). On observe des dispositifs de financement multimodal avec des prises en charge partielle de la formation et des étudiants en situation de vulnérabilité. Il serait intéressant de mesurer l'impact que cela peut avoir sur le déroulement de leur formation (redoublement, arrêt, validation...).